

SYNTHÈSE DU RAPPORT DE CONTRÔLE DES **CONCESSIONS GAZ 2019**

LE GAZ NATUREL AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN LOT-ET-GARONNE



PHOTO DU PRÉSIDENT

LE MOT DU PRÉSIDENT

Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) est un acteur majeur de l'aménagement énergétique du territoire et met ses compétences à la disposition des collectivités pour répondre à leur besoin en matière d'énergie. Le gaz, dans notre département, est une énergie primordiale et les réseaux publics sont au cœur de la desserte publique et des enjeux de la Transition Énergétique.

Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, TE 47 est également autorité concédante pour 60 communes et concède l'exploitation des réseaux publics aux 2 exploitants GRDF (pour le gaz naturel) et ENGIE (pour le gaz propane).

En tant qu'Autorité Concédante, TE 47 contrôle et audite les concessionnaires afin de s'assurer de la bonne exploitation du service et du respect des cahiers des charges des contrats de concessions. Le syndicat est particulièrement attentif aux actions des concessionnaires en matière de sécurité ainsi qu'au respect des missions de Service Public.

TE 47 a d'ailleurs relevé au sein de son rapport de contrôle et de sa présente synthèse, un certain nombre de points de vigilance.

Parce-que veiller à la bonne gestion du patrimoine public délégué est une de nos missions premières, TE 47 accompagne les collectivités de Lot-et-Garonne pour s'assurer de la qualité du service délivré aux usagers.

Jean GALLARDO
Président de TE47

Abréviations utilisées dans ce rapport :

AC : Autorité Concédante, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne en l'espèce (TE 47)
ATRD : Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution de gaz
BP : Basse Pression
CDC : Compte Droit du Concédant
CI : Conduite d'Immeuble
CM : Conduite Montante
CRAC : Compte-Rendu Annuel de Concession
CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
DPBE : Dispositif de protection de branchement existant
DSP : Délégation de Service Public
GRDF : Gaz réseau Distribution France
ICS : informations commercialement sensibles
kWh : kilowattheure
MP : Moyenne Pression
MPB : Moyenne pression type B (de 0,4 à 4 bar)
MPC : Moyenne Pression type C (de 4 et 19,2 bar)
MWh : Mégawattheure (1 MWh = 1000 kWh)
OCI : Ouvrages Collectifs d'Immeubles
PDL : Point De Livraison
PCS : Pouvoir Calorifique Supérieur
PGR : Procédure Gaz Renforcée
RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public
RSF : Recherche Systématique de Fuites
TRV : Tarif Réglementé de Vente
VB Valeur Brute
VNC Valeur Nette Comptable
VNR Valeur Nette Réévaluée
VPE : Vérification Périodique de l'Étalonnage
VSR : Véhicule de Surveillance Réseaux

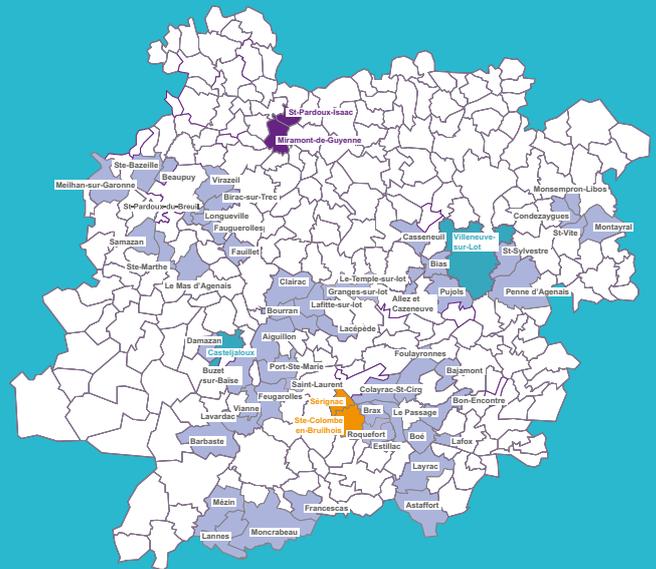
POURQUOI CONTRÔLER LES CONCESSIONS ?

TE 47 est Autorité Organisatrice de la distribution publique de gaz et autorité concédante sur le territoire des 60 communes desservies en gaz et lui ayant transféré leur compétence. À ce titre, TE 47 est propriétaire du réseau de distribution. Ainsi, l'autorité concédante a besoin d'avoir une juste connaissance de son patrimoine concédé, de s'assurer de sa bonne exploitation ainsi que de sa juste valorisation financière. Elle doit donc pouvoir porter un regard critique sur les informations transmises par les concessionnaires et mener correctement ses missions de contrôle du service public¹.

L'exploitation des réseaux a été confiée à 2 concessionnaires au travers 5² contrats de concession. Ces contrats fixent notamment les conditions dans lesquelles les concessionnaires sont amenés à exploiter, entretenir, développer et renouveler les ouvrages gaz.

1. Article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales

2. On considère dans ce rapport également les communes de Villeneuve-sur-Lot et Casteljaloux au sein du contrat syndical même si leur intégration de fait ne s'est fait qu'en 2020 suite à leur transfert de compétence.



Astaffort / Aiguillon / Allez-et-Cazeneuve/Bajamont/
Barbaste/Beaupuy/Bias/Birac-sur-Trec/Boé/Bon-
Encontre/Bourran/Brax/Buzet-sur-Baïse/Casseneuil/
Casteljaloux/Castelmoron/Clairac/Colayrac-Saint-Cirq/
Condezaygues/Damazan/Estillac/Fauguerolles/Fauillet/
Féugarolles/Foulayronnes/Francisces/Granges-sur-Lot/
Lacépède/Lafitte-sur-Lot/Lafoux/Lannes/Lavardac/Layrac/
Le Mas d'Agenais/Le Passage d'Agen/Le Temple-sur-Lot/
Longueville/Meilhan-sur-Garonne/Mézin/Moncrabeau/
Monsempron-Libos/Montayral/Penne d'Agenais/Port-Sainte-
Marie/Pujols/Roquefort/Saint-Laurent/Saint-Pardoux-du-
Breuil/Saint-Sylvestre/Saint-Vite/Sainte-Bazeille/Sainte-
Marthe/Samazan/Vianne/Villeneuve-sur-Lot/Virazeil



**60
COMMUNES**

En 2019, TE 47 est autorité concédante pour 60 communes lui ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice de distribution publique de gaz.



**54
COMMUNES**

54 communes en contrat syndical dont 1 nouvelle commune (Castelmoron-sur-Lot) qui a intégré la concession suite à son transfert de compétence à TE 47 en janvier 2019. Ces 54 communes représentent le périmètre dit « historique » de desserte. Le concessionnaire de monopole en est GRDF.



**+2
COMMUNES**

+ 2 communes (Casteljaloux et Villeneuve-sur-Lot) qui intègrent le contrat syndical en 2020 suite à leur transfert de compétence et qui ont sollicité TE 47 afin de faire partie du contrôle dès 2019.



**2
COMMUNES**

2 communes alimentées en gaz propane Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac desservies en gaz propane. Le concessionnaire est ENGIE en 2019 par la signature de 2 contrats de concession exécutoires respectivement

le 2 janvier 2007 et 19 décembre 2006. A noter qu'en 2020 le concessionnaire ENGIE a transféré ses activités à PRIMAGAZ qui exploite désormais la concession propane. Cependant pour toute la suite de ce rapport dont l'exercice d'étude est l'année 2019, il s'agira bien d'évaluer le délégataire PRIMAGAZ.



**2
COMMUNES**

2 communes (Sérignac-sur-Garonne et Sainte-Colombe-en-Bruillois) qui font partie du champ concurrentiel, à l'issue d'une procédure de Délégation de Service Public menée dans le cadre de la loi Sapin de 1999. Le concessionnaire

est GRDF dans le cadre d'un contrat de concession exécutoire à compter respectivement du 2 janvier 2007 et 19 décembre 2006). Les tarifs d'acheminement appliqués sont ceux de l'ATRD péréqués.

CHIFFRES CLÉS & ÉVOLUTIONS EN 2019

Stabilité du périmètre desservi



60 COMMUNES

xxx habitants
soit xxx% de la population

Augmentation du périmètre desservi avec 2 nouvelles communes Casteljaloux et Villeneuve-sur-Lot

Le service public



22166 USAGERS

> 15 623 usagers
(98,4% concession historique)

	2018	2019
Concession historique	15 256	15 286
Concession en DSP	58	58*
Concession propane	309	282**
Casteljaloux : 1 140 usagers		Villeneuve-sur-Lot : 5 400 usagers

* 40 usagers à Sérignac/Garonne ; 18 usagers à Ste Colombe-en-Bruillois

** 241 usagers à Miramont-de-G. ; 41 usagers à St Pardoux-Isaac

Recettes des concessionnaires



8 558,2 k€ +35%
6 333,5 k€ en 2018

en k€	2018	2019
Concession historique	5 878,3	6 117
Concessions en DSP	20,5	22,6
Concessions propane	434,7	407,1
Casteljaloux : 362,6 k€		Villeneuve-sur-Lot : 1 649 k€

Le réseau de distribution



16,1 km +1,9%
15,8 km en 2018



881,1 km +24%
703,9 km en 2018

L'acheminement



893,4 GWh +1,4%
756,9 GWh en 2018

en GWh	2018	2019
Concession historique	751,6	7359
Concession en DSP	1,4	1,5*
Concession propane	3,9	4,2**
Casteljaloux : 29,6 GWh		Villeneuve-sur-Lot : 122,2 GWh

* 0,9 GWh à Sérignac/Garonne ; 0,6 GWh à Ste-Colombe-en-Bruillois

** 3,7 GWh à Miramont-de-Guyenne ; 0,5 GWh à St Pardoux-Isaac

L'actif concédé



64,7 M€ +31,9%
49,8 M€ en 2018

	2018	2019
GRDF en M€	49,8	49
Concession historique en M€	48	??
Concessions en DSP en k€	841	852*
ENGIE en k€	967	964,5
Concessions propane en k€	967	964,5

* 263 k€ à Sérignac/Garonne ; 589 k€ à Ste Colombe-en-Bruillois

** 769 k€ à Miramont-de-Guyenne ; 195,5 k€ à St-Pardoux-Isaac

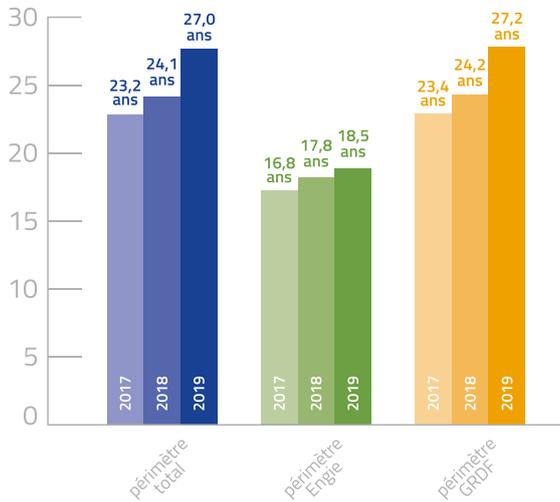
LE PATRIMOINE DES CONCESSIONS

LA CONSTITUTION DE L'INFRASTRUCTURE

Le réseau est composé en majorité en polyéthylène en moyenne pression de type B (MPB).



L'ÂGE DU RÉSEAU



L'âge moyen des réseaux est en constante augmentation notamment dû à l'âge moyen avancé des communes de Casteljaloux et Villeneuve-sur-Lot. Le volume des réseaux de plus de 45 ans (posés avant 1974) et dont la durée de vie théorique est dépassée, atteint 12,5% (soit 112 km) au 31/12/2019. À périmètre constant on compte 45,4 km de réseau de plus de 45 ans en 2019 contre 44,3 km en 2018.

À noter que 5 communes affichent des réseaux dont l'âge moyen est le plus élevé :

Pujols (38,2 ans)

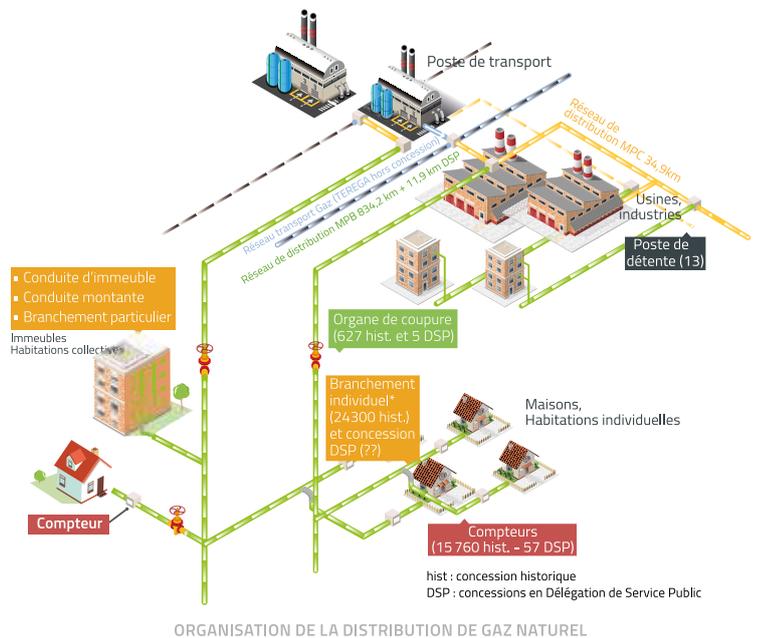
Casteljaloux (36,2 ans)

Villeneuve-sur-Lot (35,2 ans)

Monsempron-Libos (34,7 ans)

Sainte-Vite (34,4 ans)

PATRIMOINE DES CONCESSIONS DE GAZ NATUREL DU TE 47



Branchement individuels

GRDF « historique » : 3015
GRDF DSP : NC
ENGIE : 309

Conduites d'immeuble

GRDF « historique » : 480
GRDF DSP : 0
ENGIE : 5

Conduites montantes

GRDF « historique » : 242
GRDF DSP : 0
ENGIE : 4

Branchements collectifs

GRDF « historique » : 672
GRDF DSP : 0
ENGIE : 6

Branchements particuliers

GRDF « historique » : 3015
GRDF DSP : 0
ENGIE : 309



LES ORGANES DE COUPURE

Une vanne est un robinet installé sur le réseau gaz pour le couper en cas d'incident ou d'intervention d'exploitation. Depuis 2009, GRDF a initié un schéma de vannage dont l'objectif est de réduire le nombre de vannes.

GRDF n'a pas souhaité cette année encore, rendre compte de l'exhaustivité du par de robinets de réseaux en ne donnant que la lisibilité à TE 47 des « robinets utiles à l'exploitation ». Or, GRDF précise que ces organes qu'il estime ne plus être utiles ne sont pas déposés mais ne sont plus concernés pas des opérations de détection de fuite (RSF) ou de maintenance.

LES OUVRAGES DE RACCORDEMENT

Concernant GRDF, les branchements d'immeubles individuels ne sont toujours pas inventoriés techniquement et ne devraient pas faire l'objet d'un inventaire à moyen terme. Les stipulations de l'article 2 des cahiers des charges de concession restent insatisfaites (obligation pour le concessionnaire d'établir un inventaire technique des

biens concédés). Sur ce domaine, une évolution pourrait néanmoins être constatée lors des exercices futurs avec le recensement programmé et engagé des régulateurs-détendeurs en exploitation (point qui devra faire l'objet d'explications complémentaires de GRDF sur les prochains exercices). Aucun branchement particulier ou ouvrage collectif d'immeuble n'est inventorié techniquement sur les communes du périmètre concurrentiel exploitée par GRDF.

LES COMPTEURS

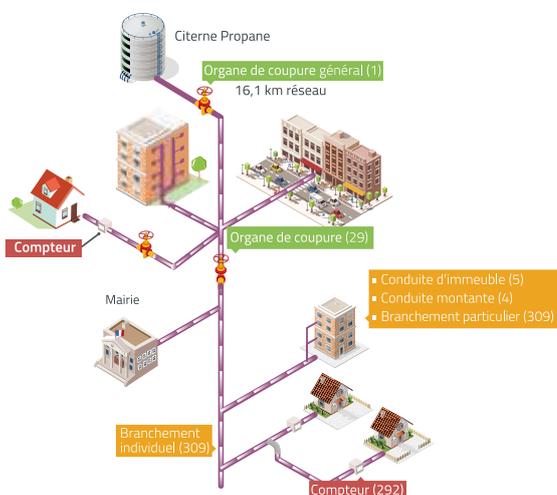
	Périmètre concession "historique" GRDF	Périmètre concessions DSP GRDF	Périmètre concessions ENGIE	Ensemble du périmètre
Domestique	21 170	55	276	21 501
Industriel	600	4	5	609
Total	22 370	59	281	22 110
Dont inactif	570	1	n.c	571 (min)
Dont inaccessible	2 393	0	10	2 403

Sur l'ensemble de la concession, 16 382 compteurs Gazpar ont été posés soit 76,2% des compteurs totaux.

Cependant il est à noter que sur l'ensemble des compteurs communicants posés, 1,6% n'est pas télérelevé (pas de communication avec le concentrateur).

Au niveau de la concession, il est à relever un taux de 11% de compteurs inaccessibles.

PATRIMOINE DES CONCESSIONS GAZ PROPANE DU TE 47



ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE GAZ PROPANE

BILAN

Points positifs :

- + Progression du déploiement des compteurs Gazpar. Fin 2019, il ne restait plus que 24% des compteurs domestiques à remplacer.
- + GRDF s'est engagé auprès de TE 47 à corriger 45 km d'écarts d'inventaires (technique/comptable) sur 3 ans dont 10 km en 2019. A périmètre constant, les actions mises en place ont permis la résorption de 3,3 km par rapport à la situation de 2018.
- + GRDF a programmé un futur recensement des régulateurs-détendeurs

Points à progresser :

- Le concessionnaire est encouragé à augmenter les travaux de renouvellement des réseaux les plus anciens.
- Se conformer à l'article 2 du cahier des charges de concession où le concessionnaire a l'obligation d'établir un inventaire technique des biens concédés, y compris branchements individuels qui font actuellement défaut
- Transmission des inventaires techniques pour les DSP
- Inventaire partiel des robinets réseaux et arrêt de la maintenance et détection de fuite de ces ouvrages. TE 47 regrette cette politique qui peut entraîner des risques sur la continuité de services auprès d'un nombre plus important d'usagers. Des différentiels persistent entre les inventaires technique et comptable

LA SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La maintenance des ouvrages est à la charge des concessionnaires.

LE RÉSEAU

L'activité de surveillance et de maintenance des ouvrages de distribution publique de gaz est principalement encadrée par l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations et ses cahiers des charges associés (RSDG).

S'agissant la surveillance des canalisations, la réglementation impose :

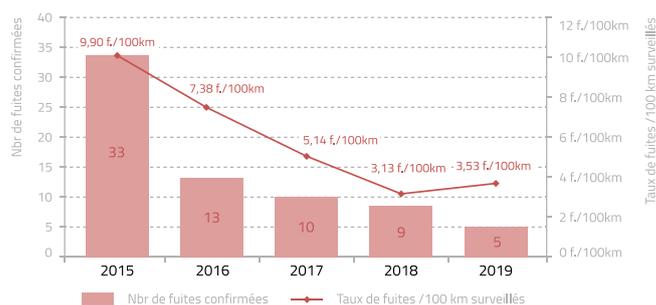
- Une recherche systématique de fuites tous les 4 ans au plus tard
- Une recherche systématique de fuites tous les ans pour les réseaux sensibles (réseau acier non protégé cathodiquement de façon active) ou dans les 12 mois suivant la mise en service de réseaux neufs.

A noter que GRDF n'a pas fourni l'ensemble des données de surveillance des réseaux pour Casteljaloux, Castelmoron-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot. En 2019, GRDF déclare avoir mené une activité de surveillance sur 141,8 kilomètres de canalisations, soit 20 % du linéaire en exploitation (à périmètre constant). Cette surveillance s'est effectuée pour 13% à pied et 87% par VSR (Véhicule de Surveillance du Réseau).

La RSF opérée en 2019 sur les communes ayant intégré le périmètre concédé a donné lieu à la détection de nombreuses fuites et plus particulièrement sur la commune de Villeneuve-sur-Lot :

- 28 fuites sur Villeneuve-sur-Lot (pas de données transmises sur l'activité de RSF en dehors des fuites confirmées et ayant entraîné la création d'un bon d'incident) : 82% d'entre elles ont concerné des branchements individuels et près de la moitié 48% des usures ou ruptures de pièces

Communes	Longueur acier non protégé à fin 2019	Linéaire RSF 2019
CLAIRAC	160 m	0 m
SAINT-LAURENT	13 m	0 m
LE TEMPLE-SUR-LOT	135 m	0 m
PORT-SAINTE-MARIE	209 m	10 m
VILLENEUVE-SUR-LOT	36 m	0 m



sur régulateurs. Interrogé sur ce point le concessionnaire a indiqué que ce sujet était « En cours d'instruction chez l'exploitant ».

- 3 fuites sur Casteljaloux pour 2,5 km surveillés,
- Aucune fuite sur Castelmoron-sur-Lot.

L'ampleur des fuites confirmées sur la commune de Villeneuve-sur-Lot est de nature à s'interroger sur la nature des ouvrages concernés et l'ampleur des fuites décelées (niveaux de sensibilité) ; information que le concessionnaire refuse toujours de communiquer. Une attention devra être portée sur ce point lors du prochain exercice.

Par ailleurs, des carences (absence de surveillance totale ou partielle) des réseaux en acier non protégé exploités sont constatées. Les précisions n'ont pas été apportées par GRDF.

Quant aux concessions exploitées par Engie, le réseau n'a pas fait l'objet d'une surveillance en 2019. Au regard des 4 derniers exercices consécutifs (de 2016 à 2019), il semble que 100% du réseau a été surveillé (avec plus de 99% du linéaire surveillé en 2018). Notons tout de même l'absence de visibilité sur la nature de l'ouvrage surveillé (certains linéaires ont pu être surveillés deux fois et d'autres ont pu ne pas faire l'objet d'une surveillance depuis 4 ans comme évoqué plus haut).

LES ORGANES DE COUPURE

2019	PÉRIMÈTRE GRDF	PÉRIMÈTRE ENGIE
Total Robinets «utiles»	632	29
Total Robinets surveillés	396	19
Part de Robinets surveillés	63%	66%
Fuites identifiées	n.c	0
Nombre Robinets classe 1	312	n.c
Nombre Robinets classe 1 surveillés	n.c	n.c
Part Robinets classe 1surveillés	-	-
Fuites identifiées	n.c	n.c
Nombre Robinets classe 2	2	n.c
Nombre Robinets classe 2 surveillés	n.c	n.c
Part Robinets classe 2 surveillés	-	-
Fuites identifiées	n.c	n.c
Nombre Robinets classe 3	297	n.c
Nombre Robinets class 3 surveillés	n.c	n.c
Part Robinets classe 3 surveillés	-	-
Fuites identifiées	n.c	n.c

Le rythme de surveillance des organes de coupure est établi selon le retour d'expérience sans excéder 4 ans.

Selon la classe de sensibilité (1,2 ou 3) la surveillance est annuelle, biennale ou tous les 4 ans.

Dans la mesure où les concessionnaires ne communiquent plus sur le nombre de fuites décelées suite à la surveillance des robinets et la classe des robinets (qui détermine la cadence de leur surveillance), l'autorité concédante n'est pas en mesure de s'assurer le respect des dispositions réglementaires s'agissant la surveillance/maintenance des robinets.

LA PROTECTION CATHODIQUE

Les canalisations en acier doivent être protégées. Les contrôles de l'efficacité des moyens de la protection cathodique active doivent être réalisés tous les 2 ans au plus tard (dispositions réglementaires de l'art 20 de l'arrêté et articles 4 et 5 de la RSDG 13-1 REV 2).

- L'augmentation du nombre de prise de potentiels est due à l'évolution du périmètre.
- Les mesures de potentiels restent stables.
- La lecture des potentiels anormaux relevés lors des mesures n'a pas été permise par GRDF ; ce dernier refusant de donner accès aux résultats obtenus.

	2019
Nombre de prises de potentiels implantées	220
Nombre de mesures de potentiel effectuées dans l'année	113
Nombre de potentiels anormaux relevés	n.c
Nombre de non-conformités de niveau 1, 2 ou 3 relevées ³	6

3 Une non-conformité de niveau 1, quatre de niveau 2 et une de niveau 3, qui n'ont pas justifié l'envoi du rapport à la DREAL.

LES OUVRAGES COLLECTIFS

Typologie d'ouvrages	Nombre d'unités en 2019	Nombre d'ouvrages visités au moins une fois en 2019	Taux de visite en 2019
Branchements collectifs	672	44	6,6%
Conduites d'immeubles	480	29	6,0%
Conduites montantes	242	12	5,0%
Nourrices de compteurs	282	37	13%
Branchements particuliers	3015	198	6,6%
Tiges de cuisine	20	0	0,0%
Conduites de coursives	23	0	0,0%

Les données de surveillance ouvrage par ouvrage, cette année encore, n'ont pas été délivrées par GRDF, ne permettant pas à TE 47 de s'assurer du bon respect du cahier des charges et de la réglementation en vigueur. S'agissant du concessionnaire Engie, aucune action de surveillance a été réalisée en 2019 sur les ouvrages de raccordement. Les concessionnaires engagent donc leur responsabilité en matière de surveillance/ maintenance des ouvrages collectifs.



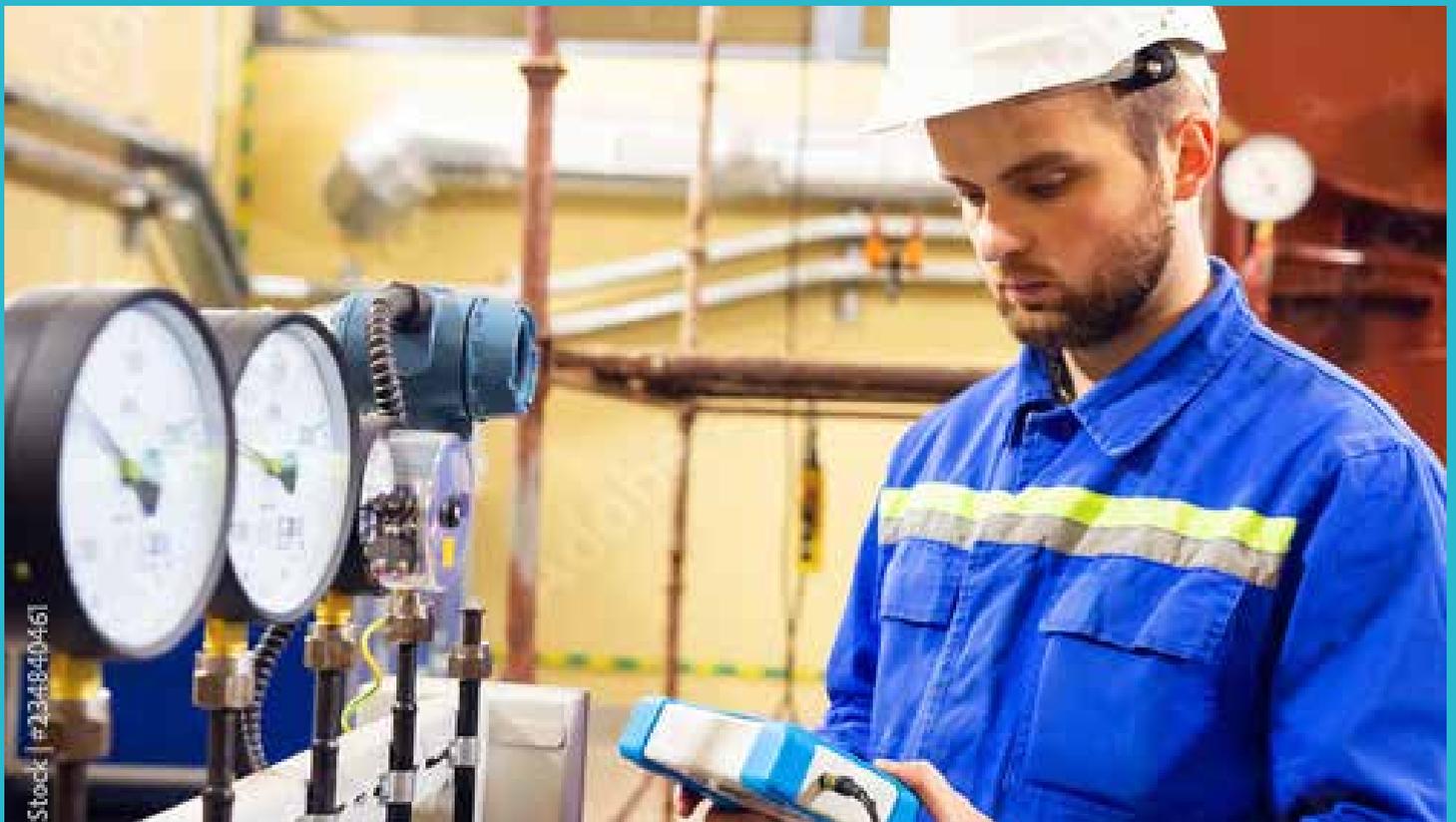
BILAN

Points positifs :

- + Sur les 4 dernières années l'ensemble des canalisations a été surveillé par GRDF et par ENGIE
- + 0 fuite chez Engie en 2019

Points à progresser :

- ✗ Nombre de fuites important sur les 3 nouvelles concessions intégrées au périmètre de TE 47 et notamment sur la commune de Villeneuve-sur-Lot. Le concessionnaire n'a pas apporté d'explication sur les raisons.
- ✗ Pas de surveillance sur 553 m (sur 6 communes) de réseau en acier.
- ✗ GRDF a refusé de rendre compte avec précision des résultats de l'activité surveillance des canalisations (année de pose, matière et pression), du nombre de passages réalisés sur une même canalisation ainsi que les ouvrages concernés par les fuites TE 47 ne peut donc s'assurer du respect des dispositions contractuelles : GRDF engageant sa responsabilité en la matière.



NIVEAU D'APPRÉCIATION

	De la fréquence de surveillance	Des résultats de la surveillance	
Canalisations de distribution	✓	🚨	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquence de surveillance globale correcte ● À PÉRIMÈTRE CONSTANT : un volume de fuites confirmés en baisse continu depuis 2015 (5 fuites identifiées) ● Cas de la commune de Villeneuve-sur-Lot à examiner avec attention (28 fuites identifiées) ● Des carences dans la surveillance de certains aciers non protégés ● Refus de transparence sur les caractéristiques des ouvrages concernés et l'importance des fuites décelées
Robinets de réseaux	🚨	🚨	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquence de surveillance globale correcte mais qui nécessite une lecture ouvrage par ouvrage pour être contrôlée objectivement (vision refusée par GRDF) ● Peu de fuite identifiées ● Refus de GRDF de communiquer sur l'état des ouvrages surveillés (défaut d'accessibilité ou de manoeuvrabilité)
Protection cathodique des réseaux acier	✓	🚨	<ul style="list-style-type: none"> ● Un volume de mesures significatif ● Pas de vision sur les potentiels anormaux relevés ● Pas de « non conformités » relevés
Ouvrages de la protection cathodique active	✓	✗	<ul style="list-style-type: none"> ● Conformité des fréquences de surveillance ● Refus de GRDF de communiquer sur l'état des ouvrages surveillés (anomalies constatées lors des contrôles)
Ouvrages de raccordement (branchements / OCI)	🚨	✗	<ul style="list-style-type: none"> ● Lecture difficile du respect des fréquences de surveillance (refus de communiquer à la maille ouvrage (adresse)) ● Pas de lecture sur les résultats
Postes de détente (GRDF)	🚨	✗	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquence de surveillance correcte ● Refus de GRDF de communiquer sur l'état des ouvrages surveillés (anomalies de fonctionnement constatées)
Compteurs (Vérification Périodique de l'Étalonnage)	✓	🚨	<ul style="list-style-type: none"> ● Bonne appréciation de l'activité de maintenance ● Un retard sur la vérification des compteurs « domestiques » mais en nette diminution malgré la hausse du périmètre

LES INCIDENTS SUR LE RESEAU

Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, les concessionnaires sont chargés de mener des actions de surveillance et de maintenance préventive et corrective (lorsqu'il y a une défaillance constatée).



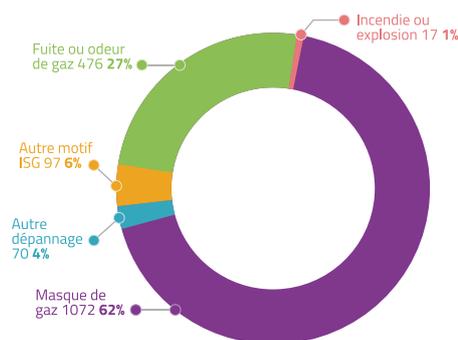
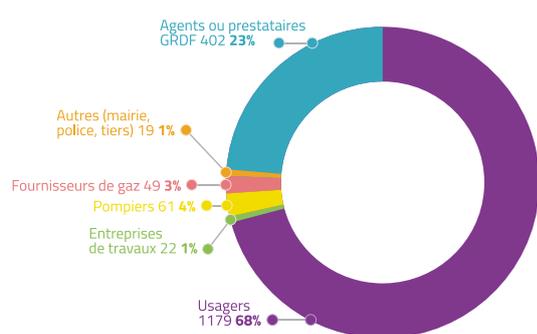
1733 SIGNALEMENTS

ont été enregistrés par les concessionnaires en 2019
 ↗ **406%** par rapport à 2018

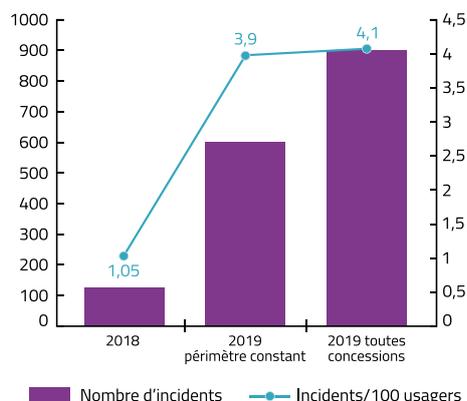
1 POUR **ENGIE**

1732 POUR **GRDF**

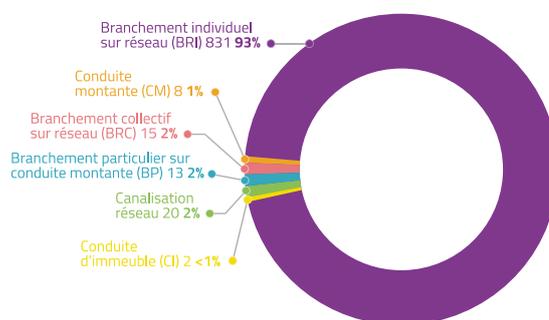
RÉPARTITION DES SIGNALEMENTS



RÉPARTITION DES INCIDENTS



RÉPARTITION SELON LEUR SIÈGE



ZOOM SUR LES COMMUNES AYANT REJOINT LE PÉRIMÈTRE CONCÉDÉ EN 2019

Commune	Usagers	Incidents	Taux (incident/100 usagers)
Villeneuve-sur-Lot	5 400	203	3,76
Casteljaloux	1 140	79	6,84
Castelmoron/Lot	146	4	2,74

- **11 dommages** aux ouvrages en 2019 sur le périmètre exploité par GRDF
- **0 dommage** aux ouvrages en 2019 sur le périmètre exploité par ENGIE
- **1 240 usagers** ayant connu une interruption d'alimentation de gaz suite aux incidents aux ouvrages

BILAN

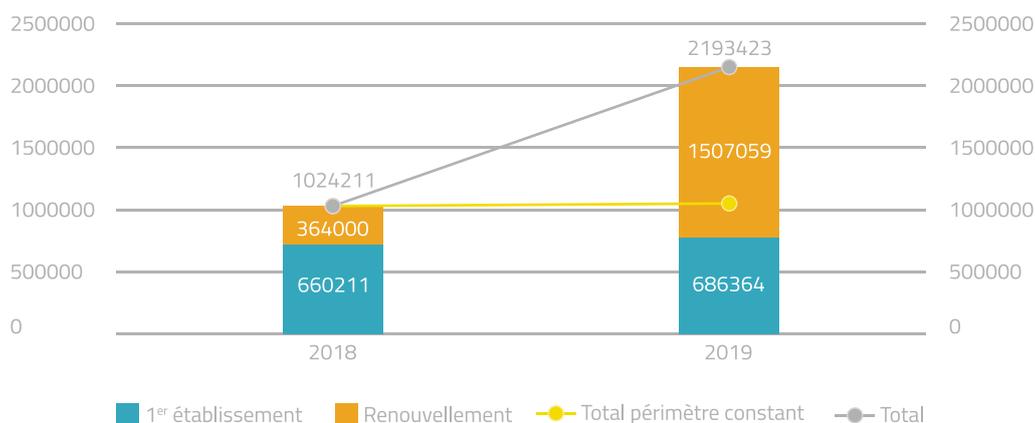
Points à améliorer :

↗ Nombre très important de signalement d'incidents notamment sur les communes ayant récemment rejoint le périmètre concédé (Villeneuve-sur-Lot et Casteljaloux)



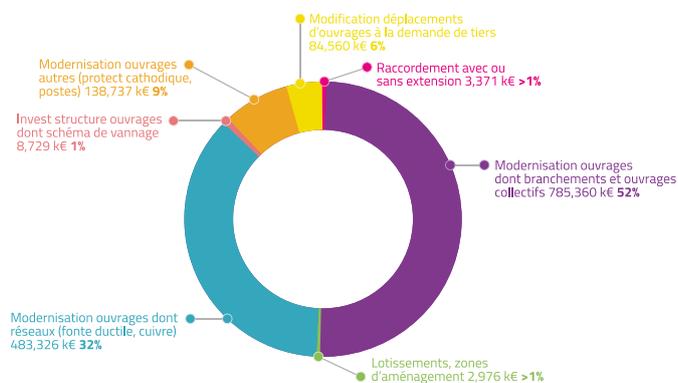
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DES CONCESSIONS

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT PAR NATURE D'OUVRAGE



Des investissements stables à périmètre constant

- Les investissements engagés en 2019 sont majoritairement liés à des renouvellements opérés sur les communes nouvellement intégrées au périmètre concédé (Casteljaloux et Villeneuve-sur-lot).
- Globalement depuis plusieurs années, il est constaté une tendance à la baisse des investissements de 1^{er} établissement
- Plus de la moitié des travaux de premier établissement réalisés en 2019 trouvent leur origine dans le raccordement d'usagers hors zone de lotissement ou d'aménagement (usagers importants, pavillons individuels ou petits professionnels) 18% des investissements de 1^{er} établissement ont été réalisés lors de travaux de renouvellement ou de renforcement.



Travaux de renouvellement :

- En 2019, plus de la moitié (52%) des investissements de renouvellement ont été engagés dans l'optique de renouveler des ouvrages de raccordement et notamment le traitement de factures dits « de risques » (ou « cibles prioritaires de traitement »).
- Le second motif concerne le traitement du réseau et notamment le renouvellement de réseaux en cuivre.



LES TRAVAUX SUR LA CONCESSION

L'AUDIT DES DOSSIERS

	1	2	3	4	5	6
	RV-1600031	RV6-1800238	RV6-1801738	RV6-1902365	RV6-1501870	RV6-1702145
Le plan projet et le contexte des travaux ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le détail du calcul de rentabilité à l'origine de la décision d'investissement (formulaire détaillé) ;		✓	✓			
La convention passée avec l'aménageur (le cas échéant) ;		✓	✗			
Le plan de récolement établi par l'entreprise à la fin des travaux ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Les extraits 1/200 ^{ème} correspondant à la zone des travaux à la date de la présente demande ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le relevé détaillé des dépenses engagées ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Les justificatifs des participations demandées ;			✓	✓		
Les justificatifs des participations versées ;			✗	✓		
Les avis de remise d'ouvrage à l'exploitant ;	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Les états de mise en services des ouvrages construits précisant leur nature et les quantités concernées ;	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Le compte-rendu des écritures d'inscription à l'inventaire comptable des biens construits faisant apparaître la valeur globale d'actif immobilisée, les quantités physiques correspondantes, les origines de financement, la date de mise à l'inventaire et la date de début d'amortissement.	✓	✓	✓	✓	✓	✓

BILAN

Points à améliorer :

- Des erreurs d'affectation des dépenses entre les ouvrages d'un même chantier, pour 4 des 6 dossiers sélectionnés.
- Des réaffectations de dépenses de matériels entre les ouvrages d'un même chantier.
- Des redressements à la suite d'une sur-imputation de matériels (notamment une sur-imputation de matériels utilisés sur un autre chantier)
Des correctifs à réaliser sur des redressements réalisés par erreur.

Points de vigilance :

- 👁️ Une relative cohérence des quantités d'ouvrages tracées en cartographie avec les quantités immobilisées (des écarts pour deux chantiers dont un non justifié par GRDF).
- 👁️ Des défauts très ponctuels de pièces justificatives.

Points positifs :

- + Une nette amélioration dans la communication des pièces produites par GRDF : les états de dépense (pièces majeures dans le vérification de la valorisation des travaux) ont été produits
- + Une cohérence des dépenses entreprises affectées par rapport aux factures émises par les entreprises concernées.
- + Une cohérence des dépenses affectées aux ouvrages d'un chantier avec les valeurs brutes immobilisées

GRDF s'est engagé à rectifier les erreurs constatées.

SERVICES AUX USAGERS

TARIFS

Acheminement (Transport, Stockage et Distribution) : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de Transport et de Distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation du Fournisseur

Taxes :

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits acquis des travailleurs relevant du régime spécial de retraite des industries électriques et gazières datant d'avant 2005. Depuis 2005, leur régime de retraite est adossé au régime général.

TVA : la Taxe sur la Valeur ajoutée s'applique à hauteur de

- 5,5% sur la partie abonnement et part fixe (yc CTA)
- 20,0% sur la part proportionnelle.

TICGN : la Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel est perçue auprès des fournisseurs de gaz par la Direction générale des douanes et droits indirects.

Depuis le 1er avril 2014, les particuliers, qui en étaient jusque-là exonérés, sont également redevables de la TICGN. Elle est due par les clients consommant du gaz naturel à usage combustible. En 2019 elle s'élève à 8,45€/MWh (identique au taux de 2018).

Les tarifs réglementés de vente pour l'utilisation des réseaux publics de distribution de la concession historique et des 2 DSP sont péréqués et fixés par la CRE. Ils sont publiés au 1er juillet de chaque année.

Options tarifaires principales HT applicables du 01/07/2019 au 30/06/2020

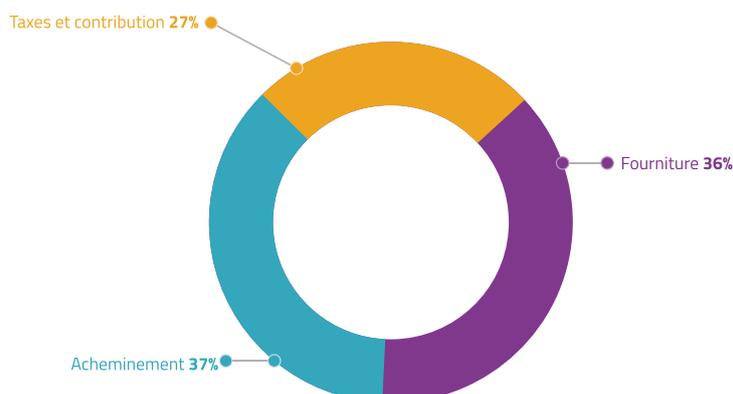
(part Acheminement Distribution de la facture)



Options tarifaires (MWh/an)	Abonnement (€/an)	Prix proportionnel (€/MWh)	Temps de souscription capacité Jour (€/MWh/j)
T1 (0-6)	41,64	28,85	
T2 (6-300)	143,28	8,38	
T3 (300-5000)	858,48	5,84	
T4 (>5000)	15 875,64	0,82	205,56

Options tarifaires	Abonnement (€/an)	Prix proportionnel (€/MWh/j)	Temps de souscription capacité Jour (€/mètre/an)
TP	36 916,56	102,48	67,32

DÉCOMPOSITION D'UNE FACTURE TYPE DE GAZ D'UN CLIENT RÉSIDENTIEL



NOMBRES D'USAGERS ET LEUR CONSOMATION

	Concession historique			DSP			Concession Propane			Casteljaloux	Villeneuve-sur-Lot	Total TE (périmètre constant)		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2019	2019	2017	2018	2019
Nb de PDL	14999	15256	15286	58	58	58	261	309	305	1140	5400	15318	15623	15649
GWh consommés	740,4	751,6	735,9	1,4	1,4	1,5	4,6	3,9	4,2	29	122	746	757	741
Recette concessionnaire	6030	5873	6617	19	20	22	397	434	407	362	1649	6446	6333	6546

Le nombre d'usagers est en très légère augmentation par rapport à 2018 (+0,2%)

La très grande majorité des usagers (86%) bénéficie d'un contrat de type T2 ; cette game regroupant la majorité du secteur résidentiel.

PRIX APPLICABLE HT AU 1^{ER} JUILLET 2019 POUR LES CONCESSIONS PROPANE



ENGIE est à la fois l'exploitant des réseaux de distribution et également le fournisseur de la molécule. Les prix du gaz ci-dessus comprennent donc l'acheminement du gaz et la fourniture.

Options tarifaires	Abonnement (€/an)	Prix molécule (c€/kWh)
Base / BO	87,84	11,75
B1 / B2I	232,56	8,26

**MANQUES INFOS
RÉCLAMATIONS**

LE PATRIMOINE FINANCIER

La Loi de transition énergétique a modifié l'article L. 2234-31 du CGCT relatif aux informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou techniques utiles à l'exercice des compétences des autorités concédantes.

Cet article a été complété par un Décret n° 2016-495 du 21 avril 2016 relatif au compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel codifié sous les articles D 2224-48 à D2224-52 du CGCT. Cet article précise qu'un arrêté du ministre chargé de l'énergie précisera différents points comme le mode de calcul de la **VNR** des ouvrages ou bien les méthodes mises en œuvre pour élaborer les prévisions d'investissements ou encore le mode de calcul des charges relatives aux investissements. Cependant à ce jour, cet arrêté n'a pas été publié.

À noter que les cahiers des charges des concessions n'ont pas été mis en conformité avec ces dispositions : des négociations sont engagées au niveau national entre GRDF et la FNCCR.

LE COMPTE DROIT DU CONCÉDANT

Le montant du droit du concédant représente la valeur des biens de retour qui, au terme du contrat, seront remis par le concessionnaire à l'AC :

- Gratuitement pour le contrat historique et les contrats en gaz propane,
- Contre indemnités pour les DSP loi Sapin. Les biens seront remis en « état normal de service » moyennant indemnité égale à la valeur nette comptable des biens concédés financés par GRDF réévaluée au moyen de l'indice PIBM1.

Ce montant représente schématiquement la fraction des immobilisations nettes déjà payées par les usagers ou les collectivités, et qui n'auront pas à être indemnisées.

Le CDC est primordial car indique la valeur des biens pour le contrat historique et pour les concessions en gaz propane.

CDC à périmètre constant. Et pour les 2 autres communes ?

Il est à noter que les données associées aux comptes « droits du concédant » sur la commune de Casteljaloux n'ont pas été communiquées.



DSP Miramont-de-Guyenne	2018	2019
Remises Gratuites	24 299 €	17 279 €
<i>dont remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	24 299 €	17 279 €
<i>dont remises gratuites suite à renouvellement du contrat</i>	0 €	0 €
Amortissement des remises gratuites	5 605 €	5 415 €
<i>dont amortissement des RG de la Collectivité et des tiers</i>	5 605 €	5 415 €
<i>dont amortissement des remises gratuites suite à renouvellement des contrats précédents</i>	0 €	0 €
Dépréciation des biens non renouvelables	254 396 €	287 790 €
Amortissement de caducité	411 054 €	469 405 €
Provision pour renouvellement utilisées	0 €	0 €
TOTAL des « droits du concédant »	175 353 €	193 479 €

DSP Saint-Paroux Isaac	2018	2019
Remises Gratuites	90 €	67 €
<i>dont remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	90 €	67 €
<i>dont remises gratuites suite à renouvellement du contrat</i>	0 €	0 €
Amortissement des remises gratuites	30 €	25 €
<i>dont amortissement des RG de la Collectivité et des tiers</i>	30 €	25 €
<i>dont amortissement des remises gratuites suite à renouvellement des contrats précédents</i>	0 €	0 €
Dépréciation des biens non renouvelables	72 352 €	78 888 €
Amortissement de caducité	109 757 €	120 560 €
Provision pour renouvellement utilisées	0 €	0 €
TOTAL des « droits du concédant »	37 465 €	47 714 €

Dans le cadre des DSP de loi Sapin, le contrat précise que les biens de retour doivent être remis à TE 47 en « état normal de services », moyennant le versement d'une indemnité ainsi, quelle que soit la nature des biens considérés, le concessionnaire ne peut doter les ouvrages qu'il finance que d'un amortissement industriel.



Concession historique	2018	2019
Remises Gratuites	38 988 007 €	39 100 505 €
<i>dont remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	3 996 004 €	4 183 547 €
<i>dont remises gratuites suite à renouvellement du contrat</i>	34 992 004 €	34 916 958 €
Amortissement des remises gratuites	17 317 847 €	18 119 919 €
<i>dont amortissement des remises gratuites suite à renouvellement des contrats précédents</i>	16 404 420 €	17 114 210 €
Dépréciation des biens non renouvelables	859 334 €	1 069 872 €
Amortissement de caducité	1 437 346 €	1 664 401 €
Provision pour renouvellement utilisées	3 175 959 €	3 703 986 €
TOTAL des « droits du concédant »	25 424 130 €	24 684 572 €

Sur le contrat syndical et les DSP Propane, la mise en œuvre de l'amortissement aboutit à ce que l'ensemble des financements du concessionnaire soit amorti en totalité sur la durée de la concession, permettant ainsi une remise gratuite des biens concédés à TE 47.

DSP Sainte-Colombe en Bruilhois	2018	2019
Valeur brute des biens concédés par GRDF	425 917 €	434 969 €
Amortissements des biens concédés financés par GRDF	61 100 €	70 778 €
<i>- dont amortissements industriels</i>	61 100 €	70 778 €
<i>- dont amortissement de caducité</i>	0 €	0 €
Valeur brute des remises gratuites de la collectivité et des tiers	154 556 €	154 556 €
Amortissements des remises gratuites	3 720 €	7 156 €
TOTAL des « droits du concédant »	213 978 €	216 791 €

DSP Sérignac sur Garonne	2018	2019
Valeur brute des biens concédés par GRDF	256 650 €	258 845 €
Amortissements des biens concédés financés par GRDF	67 016 €	72 552 €
<i>- dont amortissements industriels</i>	67 016 €	72 552 €
<i>- dont amortissement de caducité</i>	0 €	0 €
Valeur brute des remises gratuites de la collectivité et des tiers	4 376 €	4 376 €
Amortissements des remises gratuites	730 €	835 €
TOTAL des « droits du concédant »	185 988 €	182 752 €

LE PATRIMOINE FINANCIER

LA VALEUR NETTE COMPTABLE DU PATRIMOINE

Les biens de retour regroupent l'ensemble des biens nécessaires au service. Principalement, ce sont les canalisations, les ouvrages de raccordement, les postes de détente et les protections cathodiques.

La valeur nette comptable des ouvrages financés par le concessionnaire tient compte à la fois de la valeur brute initiale des ouvrages et des amortissements pratiqués ; eux même dépendant du type de bien (renouvelable ou non renouvelable), de 1er établissement ou de remplacement.

BIENS DE RETOUR	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	VALEUR BRUTE AU 31/12/2019	AMORTISSEMENT DE DÉPRÉCIATION	PART AMORTIE
Miramont de Guyenne	769 082 €	769 082 €	293 205 €	38,1%
Saint-Pardoux-Isaac	197 755 €	195 327 €	78 913 €	40,4%
TOTAL ENGIE	966 837 €	964 409 €	372 118 €	38,6%
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	580 473 €	589 525 €	77 932 €	13,2%
Sérignac-sur-Garonne	261 026 €	263 358 €	73 385 €	27,9%
Casteljaloux	0 €	3 178 721 €	1 054 349 €	33,2%
Villeneuve-sur-Lot	0€	11 622 981 €	4 640 475 €	39,9%
Concession historique périmètre constant	48 083 629 €	49 083 769 €	19 218 725 €	39,2%
TOTAL GRDF	48 925 128 €	64 738 354 €	25 064 866 €	38,7%
TOTAL	49 891 965 €	65 702 763 €	25 436 984 €	38,7 %

LE COMPTE D'EXPLOITATION

La réglementation impose aux concessionnaires de fournir un compte d'exploitation.

Pour le périmètre historique, le « compte d'exploitation » (apparenté plutôt à un compte de régulation du fait de l'imputation des charges non pas à la maille de la concession mais avec une clé de répartition autre ou de correction de recettes perçues des effets du climat) doit être cohérent avec les principes fixés par la CRE et doit présenter la contribution de la concession à la péréquation tarifaire.

Deux principaux types de recettes apparaissent dans ce compte de régulation :

- Les recettes d'acheminement du gaz
- Les recettes « hors acheminement » issues de la facturation des prestations réalisées par le concessionnaire dans le cadre de son catalogue dédié. A noter qu'ENGIE facture également les prestations hors acheminement sur la base de ce catalogue.

COMPTE DE RÉGULATION

	Concession «historique» périmètre constant	DSP « Loi Sapin »
RECETTES TOTALES	6 520 746 €	29 650 €
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	6 116 899 €	22 579 €
Recettes liées aux prestations complémentaires	403 847 €	7 071 €
Dont recettes liées aux prestations du catalogue	390 919 €	6 901 €
Recettes liées aux travaux (déplacement d'ouvrages, abandons	12 929 €	0 €
CHARGES TOTALES	6 680 361 €	
Charges d'exploitation	3 191 996 €	21 621 €
Charges d'investissement	3 488 359 €	
dont charges liées aux investissements sur les biens concédés	2 959 261 €	
Dont charges liées aux investissements sur les autres biens	529 098 €	

LE COMPTE D'EXPLOITATION

COMPTE DE RÉGULATION

	Concession CASTELJALOUX	Concession VILLENEUVE-SUR- LOT
RECETTES TOTALES	380 275 €	1 734 116 €
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	362 637 €	1 649 050 €
Recettes liées aux prestations complémentaires	17 638 €	85 065 €
Dont recettes liées aux prestations du catalogue	17 128 €	78 119 €
Recettes liées aux travaux (déplacement d'ouvrages, abandons)	510 €	6 947 €
CHARGES TOTALES		
Charges d'exploitation	264 879 €	944 147 €
Charges d'investissement	206 336 €	885 580 €
dont charges liées aux investissements sur les biens concédés	173 441 €	723 458 €
Dont charges liées aux investissements sur les autres biens	32 895 €	162 122 €

CONCESSIONS PROPANE

	TOTAL 2019	Miramont de Guyenne 2019	Saint-Pardoux Isaac 2019
Produits d'exploitation (en €)	408 138	360 739	47 399
Ventes de gaz	407 108	360 195	46 913
Autres prestations	1 030	545	485
Charges d'exploitation (en €)	362 745	317 407	45 338
Approvisionnements	195 410	172 653	22 487
Certificats d'Economie d'Energie	6 101	5 398	703
Service d'urgence réseau	6 800	3 400	3 400
Systèmes d'information	2 990	2 158	831
Consommations en provenance de tiers	128 510	113 024	15 486
Personnel	14 999	13 521	1 478
Impôts et taxes	-	-	-
Charges centrales	8 163	7 215	948
Autres charges	43	38	4
Charges liées aux investissements (en €)	72 551	58 800	13 751
Amortissements et provisions	36 434	29 696	6 738
Coût de financement	36 117	29 104	7 013
Compte d'exploitation (en €)	-27 157	-15 468	-11 690

Il est à rappeler que la représentativité des comptes d'exploitation présentés par Engie n'a pas pu être discutée. En effet, au-delà d'une présentation générique des méthodes d'estimation des charges indirectes, les valeurs de référence (assiettes) et la valeur des clefs de répartition n'ont pas été produites par Engie, ce dernier refusant d'explicitier ces éléments. Le concessionnaire présente en effet des charges liées au financement qui n'interviennent pas dans le calcul d'un compte d'exploitation.

Seules les recettes d'exploitations sont cohérentes avec les données issues du domaine clientèles. Les résultats présentés ici sont donc à considérer avec beaucoup de prudence.



LES CHIFFRES CLÉS PAR COMMUNES

	Commune	Nb Usagers	Acheminement (MWh)	Réseau (m)	VB (en k€)
1	Aiguillon	538	10 616	15 815	1 077
2	Allez-Et-Cazeneuve	6	ICS	5 058	337
3	Astaffort	253	6 343	10 433	873
4	Bajamont	23	735	1 570	87
5	Barbaste	156	2 773	3 882	203
6	Beaupuy	137	18 518	12 567	778
7	Bias	506	30 466	28 306	1 953
8	Birac-Sur-Trec	17	5 281	1 669	63
9	Boe	1349	29 422	55 530	3 590
10	Bon-Encontre	1270	35 015	44 672	4 362
11	Bourran	24	3 464	4 028	110
12	Brax	142	2 244	11 670	778
13	Buzet-Sur-Baise	67	1 142	2 805	359
14	Casseneuil	306	59 400	16 430	904
15	Castelmoron-Sur-Lo T	146	20 134	6 536	468
16	Clairac	214	6 370	15 014	1 162
17	Colayrac-Saint-Cirq	450	7 194	22 225	1 421
18	Condezaygues	31	502	3 062	182
19	Damazan	162	8 204	11 217	852
20	Estillac	306	38 089	22 526	1 596
21	Fauguerolles	52	4 588	6 637	454
22	Fauillet	65	23 781	9 131	457
23	Feugarolles	74	1 311	7 890	552
24	Foulayronnes	1089	15 959	38 162	2 086
25	Francescas	145	11 897	16 697	810
26	Granges-Sur-Lot	55	2 927	3 661	275
27	Lacepede	1	ICS	716	34
28	Lafitte-Sur-Lot	45	3 783	7 579	437
29	Lafox	102	3 142	5 685	388
30	Lannes	3	ICS	13 675	0

31	Lavardac	355	6 325	25 012	903
32	Layrac	530	20 570	6 449	1 911
33	Le Mas-D'agenais	172	2 943	68 278	495
34	Le Passage	3002	131 506	7 414	6 383
35	Le Temple-Sur-Lot	59	3 004	9 114	404
36	Longueville	47	596	8 450	619
37	Meilhan-Sur-Garonne	134	36 881	12 027	555
38	Mezin	219	4 668	7 325	951
39	Moncrabeau	37	1 223	8 903	526
40	Monsempron-Libos	364	6 326	16 315	592
41	Montayral	251	24 195	12 513	809
42	Penne-D'agenais	250	6 195	4 008	1 082
43	Port-Sainte-Marie	117	2 331	18 963	428
44	Pujols	490	7 672	14 236	1 270
45	Roquefort	260	3 276	18 778	1 011
46	Sainte-Bazeille	553	14 121	1 109	1 141
47	Sainte-Marthe	7	ICS	2 422	63
48	Saint-Laurent	58	875	4 947	195
49	Saint-Pardoux-Du-Breuil	34	41 293	14 339	300
50	Saint-Sylvestre-Sur-Lot	228	3 7715	6 687	1 046
51	Saint-Vite	219	3 114	6 647	394
52	Samazan	33	6 137	5 429	348
53	Vianne	85	1 504	135 493	356
54	Virazeil	48	16 708	15 815	646
1	Casteljaloux	1 140	29 600	39 854	NC
2	Villeneuve-Sur-Lot	5 400	122 208	9 607	11 614

Terme du contrat : Janvier 2041
 Tarif ATRD péréqué

COMMUNES GAZ PROPANE

Commune	Nb Usagers	Acheminement (MWh)	Réseau (m)	Valeur Brute (en k€)
MIRAMONT DE GUYENNE	241	3 739	12 455	769
SAINTE-PARDOUX-ISAAC	41	443	3 676	195

Terme du contrat : Septembre 2030 pour Miramont de Guyenne et St Pardoux-Isaac

COMMUNES GAZ NATUREL, CONTRAT DE CONCESSION HISTORIQUE

Commune	Nb Usagers	Acheminement (MWh)	Réseau (m)	Valeur Brute (en k€)
SERIGNAC-SUR-GARONNE	40	890	4 260	263
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	18	577	7 610	589

Terme du contrat : Décembre 2036 pour Sainte-Colombe-en-Bruilhois et Janvier 2037 pour Sérignac-sur-Garonne

Direction Générale : Jérôme QUEYRON
Pôle Gaz : Fabienne NOBÉCOURT
Communication : Mallorie FAYET

26, rue Diderot ■ 47031 AGEN Cedex
☎ 05 53 77 65 00 ✉ gaz@te47.fr
www.te47.fr